



Contrat de Prestation – Conditions générales

Référence : CST202401-SaHa

ENTRE LES SOUSSIGNES

HIGHSKILL

Société par actions simplifiées à associé unique au capital de 1 000 Euros

Ayant son Siège Social au 66 avenue des Champs Elysées, 75008 PARIS

Immatriculée sous le numéro 920 311 818 RCS Paris,

Représentée par la société GENIUS HOLDING en qualité de présidente elle-même représentée par Mohamed ELLOUZE, Agissant en qualité de Président,

ci-après dénommée **le CLIENT** d'une part,

ET

Mr Sami HAMDI

Entrepreneur individuel, Domaine du Conseil aux Entreprises,

Ayant son Siège Social au : 5 Square Du Diapason, 95000 CERGY,

Numéro de SIRET : 951 178 946 00012,

Numéro de TVA Intracommunautaire : FR65951178946

ci-après dénommée **le PRESTATAIRE** d'autre part,



Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat et missions du prestataire

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités générales d'exécution des prestations.
Le Prestataire a pour mission le conseil en Systèmes d'Informations, et s'engage, par conséquent à mettre à disposition du Client toute l'expertise nécessaire.

Article 2 : Modalités de réalisation de la mission

2.1 Le Prestataire s'engage envers le Client à réaliser la mission telle que définie dans l'article 1 avec le plus grand professionnalisme, à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables et à se conformer aux normes et procédures en vigueur.

Le Prestataire s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission.

2.2 Le Client s'engage à coopérer pleinement avec le Prestataire en vue de faciliter au mieux la bonne exécution de la mission confiée au Prestataire.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat prend effet le 08 Janvier 2024. Il est conclu pour une durée ferme de 15 jours à compter de sa date de prise d'effet. Le présent Contrat ne sera pas renouvelable.

Article 4 : Rémunération et Délai de règlement

Le paiement par le Client de la prestation au titre de la réalisation de la mission s'effectuera par virement bancaire. Le montant de la rémunération ainsi que le délai de règlement sont indiqués à l'annexe 1.



Article 5 : Obligation de confidentialité

Le Prestataire s'interdit de divulguer toute information considérée comme stratégique par le Client dont il pourra avoir connaissance lors de l'exécution de la mission.

Article 6 : Responsabilité

Chacune des parties sera responsable de la bonne exécution des obligations qui lui incombent.

Le Prestataire ne sera responsable que des dommages directs causés au client résultant de ses fautes ou de sa négligence (à l'exclusion de tout cas de force majeure ou de l'usage par le Client du service non conforme aux préconisations du Prestataire). Par ailleurs, le Prestataire s'engage à souscrire une assurance professionnelle afin de couvrir tous les dommages corporels et matériels pouvant nuire à autrui, et notamment au Client.

Chacune des parties s'engage en conséquence à prévenir l'autre sans délai de tout retard ou de tout manquement dans l'exécution du contrat ou des missions prévues dans le contrat.

Article 7 : Droit applicable

Le contrat est soumis au Droit Français.

Tous litiges qui peuvent survenir entre les parties, relatifs à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat seront soumis aux tribunaux compétents de PARIS.



Fait à PARIS, Le 03/01/2024

Le CLIENT

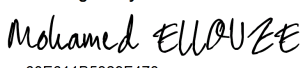
Mohamed ELLOUZE

Président

LE PRESTATAIRE

Sami HAMDJ

Entrepreneur Individuel

DocuSigned by:

60E611B5329F478...

DocuSigned by:

3D557426A11B4F3...



DocuSigned by:

Sami HAMDJ
N°SIRET : 951 978 848-00012

(*) Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire.



Contrat de Prestation - Annexe 1 - Conditions Particulières

Référence : CST202401-SaHa

ARTICLE A : DESCRIPTION ET LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Nature et caractéristiques de la prestation

Conseil en Systèmes d'informations

Tarification

Il est convenu d'un tarif journalier de **700 € (Sept Cent Euros) H.T.**

Date de début et Durée de la prestation

Début : 08/01/2024

Durée : 15 Jours de Prestation.

Référent

Pour le PRESTATAIRE : Sa Ha

Déclaration d'activité

Le PRESTATAIRE s'engage à transmettre son relève de prestations (jours prestés) au plus tard le 25 du mois.

ARTICLE B : FACTURATION

Modalités de règlement

Les factures sont émises mensuellement le dernier jour du mois et payables à 30 jours Date réception de facture.



Adresses de facturation

HIGHSKILL

66 av des Champs Elysées

75008 PARIS

A envoyer par email à l'adresse : facturation@highskill.fr

Fait à PARIS, Le 03/01/2024

Le CLIENT

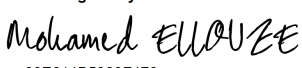
Mohamed ELLOUZE

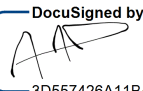
Président

LE PRESTATAIRE

Sami HAMDJ

Entrepreneur Individuel

DocuSigned by:

60E611B5329F478...

DocuSigned by:

3D557426A11B4F3...



DocuSigned by:

Sami HAMDJ
N°SIRET : 951 128 948 00012

(*) Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire